



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
E	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
E	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	E	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
E	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 23 janvier 2017
2. Validation du rapport 2016 de l'Opération de Développement Rural
3. Etat d'avancement du projet des emplacements 15 minutes et problématiques des « emprises sur trottoirs » rue du Pont
4. Demande d'avis sur un projet de modification de permis de lotir du lotissement du Chirmont en vue de créer deux nouveaux lots à bâtir.
5. Appel à projet « Prime Vert »
6. Etat d'avancement des différents dossiers en cours
7. Divers

La réunion débute à 19h35.

1. Approbation du PV de séance du 23.01.2017

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Validation du rapport 2016 de l'Opération de Développement Rural

Le rapport 2016 de l'Opération de Développement Rural est brièvement présenté aux membres. Il est leur rappelé que toute proposition d'initiatives à entreprendre est la bienvenue et fera l'objet d'une réflexion au sein de la commission.

Le rapport est ensuite approuvé.

3. Etat d'avancement du projet des emplacements 15 minutes et problématiques des « emprises sur trottoirs » rue du Pont

Un plan est exposé aux membres afin de leur présenter les idées d'endroits où développer des emplacements 15 minutes. Madame Jaspert explique ce qui est acquis au niveau des emplacements 15 minutes : deux emplacements rue Néblon, deux autres à proximité de l'Office du Tourisme, trois devant le CPAS et l'école et enfin cinq devant la banque ING avec la suppression d'une des deux places pour personnes handicapées.

D'autres possibilités d'emplacements doivent être discutées. Il est convenu de remplacer la place pour personnes handicapées à proximité de la poste par un emplacement 15 min. Il est décidé de retirer 3 emplacements 15 minutes devant l'ING et de les redistribuer ailleurs. Il nécessiterait d'en placer à proximité des commerces tels que la pharmacie et la boulangerie.

En ce qui concerne les emplacements pour personnes handicapées, il est convenu de n'en laisser qu'un à proximité de la banque ING et d'en prévoir d'autres des deux côtés de la rue du Pont. Actuellement, la terrasse d'un commerçant condamne un emplacement pour personnes handicapées. Les membres proposent donc d'en mettre un près de la banque Fortis, un près de la poste et un au niveau plus central de la rue du Pont (à condition que l'on en retrouve des deux côtés de la route). Il est convenu de ne pas prévoir de places handicapées là où le passage dans les deux sens s'avère compliqué.

Il est ensuite convenu d'envisager un système de flyers à mettre chez les commerçants pour conscientiser les citoyens au respect des emplacements de parking 15 minutes.

Un projet d'emplacement 15 minutes avait par ailleurs été envisagé devant la boulangerie à Comblain-la-Tour mais les membres s'accordent pour ne pas la prévoir à cet endroit étant donné que l'emplacement actuel fait déjà office de place 15 minutes.

La question des terrasses est ensuite abordée. Monsieur Legros explique que certains commerçants ont bénéficié d'une autorisation saisonnière pour placer une terrasse mais ne la démontent pas pour la période hivernale. Hors, ces terrasses condamnent certains emplacements de parking, notamment pour personnes handicapées.

Il spécifie ensuite que le glacier a émis le souhait de placer une terrasse. Toutefois, l'ajout d'une nouvelle terrasse rue du Pont engendrerait une complication au niveau des places de parking. Si la commune accepte cette demande, elle devra le justifier auprès des autres commerçants qui souhaitent également placer une terrasse.

Actuellement, le Collège n'est pas favorable à la présence d'une nouvelle terrasse. Toutefois, Monsieur Legros souhaite obtenir l'avis des membres de la commission. Il était en outre envisagé d'octroyer une autorisation aux commerçants lors des manifestations dans le village telles que la brocante annuelle ou d'autres animations diverses. Les membres de la CCATM-CLDR ne semblent pas favorables à cette idée car ils sont convaincus que les commerçants ne monteront pas leur terrasse pour 2-3 jours.

En revanche, il est convenu que les autorisations soient saisonnières (mi-juin à mi-septembre) afin de soutenir l'activité commerciale du centre et que la commune rappelle les règles aux commerçants. Il est en outre suggéré de réaliser un cahier des charges pour uniformiser les terrasses et rendre la rue plus attrayante.

Monsieur Legros ajoute qu'une réponse favorable ne pourra toutefois pas être octroyée à tous les commerçants qui souhaitent installer une terrasse, surtout si la sécurité routière est compromise.

Il est finalement convenu que Monsieur Krieschier réalise un cahier des charges et l'envoie aux membres pour récolter leurs éventuelles remarques et suggestions.

4. Demande d'avis sur un projet de modification de permis de lotir du lotissement du Chirmont en vue de créer deux nouveaux lots à bâtir

Madame Jaspert présente les plans d'un lotissement à Chirmont. Les propriétaires souhaitent modifier le permis de lotir afin de réaliser un lot avec leur maison et de scinder le 2^e lot en deux parties. Ils envisagent une construction mitoyenne sur le 2^e lot. Les membres émettent un avis favorable quant à ce projet.

5. Appel à projet « Prime Vert »

Monsieur Kriescher explique que l'appel à projet « Prime Vert » permet d'obtenir des subventionnements pour l'aménagement d'espaces verts. Une réunion a été organisée avec l'agent de développement du GREOVA afin de voir quel projet pourrait répondre aux critères de l'appel à projets sur la commune de Hamoir. Etant donné que le projet est à rendre pour le 20 avril 2017, la réponse à l'appel doit être rapide.

Il a été convenu de reprendre une fiche du PCDR afin d'envisager sa mise en œuvre ultérieurement au cas où le projet ne serait pas sélectionné. C'est le projet d'aménagement de la Place Del Cour qui sera rendu dans le cadre de cet appel à projet. En effet, cette place bénéficie d'une localisation centrale, proche de l'Office du Tourisme, avec un monument classé à mettre en valeur.

Monsieur Legros ajoute que la commune a répondu à un autre appel à projet en vue de réhabiliter l'ancienne fontaine dans le parc communal. Il explique qu'il avait été envisagé de réaménager le parc de l'administration communale dans le cadre de l'appel à projet Prime Vert mais que le réaménagement du parc est déjà prévu dans le projet de la Maison rurale.

La commune a donc sollicité le bureau d'étude Lacasse afin qu'il prépare une estimation budgétaire et un plan pour pouvoir rentrer le dossier projet. Il a été convenu que le bureau d'étude travaille sur la végétalisation de toute la zone et y prévoit des aménagements de convivialité. En ce qui concerne la fontaine, il est suggéré de l'enlever et d'y intégrer des jets d'eau afin de valoriser le monument qui se trouve derrière.

Monsieur Kriescher demande aux membres s'ils ont des idées d'aménagements tout en sachant que la subvention octroyée ne dépassera pas les 15.000€. Les membres semblent s'accorder sur la suppression de la fontaine. L'idée de prévoir une montée d'eau de 3 cm afin que le monument soit reflété dans l'eau est émise.

Monsieur Kriescher explique que différents critères sont à respecter dans l'appel à projets et qu'une réunion aura lieu avant la remise du projet afin de présenter les plans réalisés par Lacasse et s'assurer que tous les critères ont bien été respectés.

6. Etat d'avancement des différents dossiers en cours

Lotissement Es-Thier : une réunion a eu lieu avec l'ensemble des binômes (sociétés de construction et bureaux d'architectes) retenus pour la présélection. Le projet est à rendre pour le 9 mai 2017. Une réunion aura prochainement lieu avec les impétrants pour donner toutes les informations nécessaires aux binômes. Il est possible que le délai de remise des dossiers soit prolongé.

Maison rurale : le dossier est toujours au Gouvernement wallon.

RAVeL : une réunion a eu lieu à la fin du mois de février avec la direction des voies hydrauliques. La 1^{re} phase des travaux a été lancée. Les arbres seront dégagés pour la fin du mois de mars. En ce qui concerne le tronçon entre Féron et Hamoir, la procédure d'adjudication des travaux est toujours en cours.

Parking d'éco-voiturage : la SNCB étudie la demande de parking d'éco-voiturage.

Chantier d'égouttage : les travaux avancent bien. Il se pourrait que l'égouttage soit terminé pour les vacances d'été. Les travaux d'égouttage de la rue Hittin devraient débuter en avril pour une durée de 4 mois.

Lotissement Eloy à Filot : l'enquête publique s'est clôturée sans réclamation majeure.

Hameau de Xhignesse : le chantier a été attribué à l'entreprise Bonfond. Les travaux commenceront certainement au mois d'avril.

Lotissement au nouveau Chirmont : aucune nouvelle à l'heure actuelle.

Voie lente entre Filot et Hamoir : une réunion aura prochainement lieu entre les différents services de la Région Wallonne. Pour préparer cette réunion et soulever les différents dysfonctionnements pouvant survenir entre les différents services, Madame Franck a demandé à la commune d'envoyer toutes les informations relatives au dossier de l'aménagement de la voie lente entre Filot et Hamoir.

En l'absence de points divers, la réunion se clôture à 21h35.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire